

Projet d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment de la mairie

Le conseil municipal s'est réuni au complet. Les comptes administratifs et de gestion ont été débattus et font ressortir un excédent d'investissement de 23 652,05 € et un excédent de fonctionnement de 43 837,79 €.

Il a été décidé de procéder à l'acquisition de matériels techniquement performants, adaptés aux missions et préservant la sécurité, soit une remorque destinée au transport de matériels lourds, un transporteur à chenille avec benne plateau pour les manutentions de matériaux et une plaque vibrante pour les travaux de voirie.

Pour le financement de cette opération, l'aide de l'État est sollicitée au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) selon le plan de financement suivant : coût de l'acquisition : 14 998 € HT, dotation de l'État : 8 998 € (60 %) et part communale : 6 000 €.

Le conseil, dans une démarche de promotion des énergies renouvelables et après une prise en compte des hausses conséquentes du prix de l'électricité, envisage le déploiement d'une



Déploiement d'une centrale photovoltaïque.

centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment de la mairie. Préalablement, le conseil décide de confier au SDEE (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère) la réalisation d'une étude d'opportunité basée sur une analyse énergétique et économique du projet pour disposer de toutes les informations nécessaires à l'appréciation de l'in-

térêt, de la rentabilité et de la faisabilité de cette opération. Le conseil, sur proposition du maire, décide de solliciter, au titre de la répartition par commune du produit des amendes de police, une subvention aux fins de financer les travaux de réfection qu'exige une partie du mur de soutènement de la voie communale dite route du Magistavols.

Le conseil a validé l'avenant à la convention emportant la mise à disposition du service eau et assainissement de la communauté des communes Gorges Causses Cévennes du personnel communal selon les modalités suivantes, Sylvain Lacroix, 3,5 h/semaine et Guillaume Mollet, 1,5 h/semaine.

Rénovation de l'aire de recyclage

Le conseil, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à la procédure de médiation préalable dans certains litiges telle qu'organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère.

Des panneaux indicateurs vont prochainement être mis en place à l'entrée de chaque hameau, précisant le nom de ceux-ci.

La rénovation de l'aire de recyclage dite du Stevenson est en cours d'achèvement.

Des conteneurs plus importants et plus esthétiques seront mis en place, ainsi qu'un nouveau totem et un panneau d'affichage.